

Chiffres et repères sur la grande exclusion parisienne

Du vagabond au SDF en passant par le clochard et l'exilé

La politique à l'égard des « pauvres » a toujours été partagée entre un système à la fois répressif et assistanciel, et ce depuis le 17^{ème} siècle avec la création de l'Hôpital général en 1656 et les dépôts de mendicités en 1764, puis vers la fin du 19^{ème} siècle avec la création des premières assurances sociales.

La vision populaire des « errants » ou des personnes vivant à la rue oscille quant à elle entre une vision romantique et sublimée, pour la liberté qu'ils incarnent en échappant aux contraintes de la société libérale et capitaliste, et une vision méprisante, pour une forme d'inadaptation aux réalités modernes ou de fainéantise ou encore d'absence d'éducation et d'exigence d'eux-mêmes. L'imaginaire collectif oppose souvent les « mauvais pauvres » aux « bons pauvres ». Les seconds méritent aides financières, matérielles et soutien lorsque les premiers, diabolisés et assistés, ne méritent parfois même pas qu'on leur tende la main.

En France, selon le Code pénal de 1810 (art. 269 à 273), le vagabondage a été un délit réprimé de trois à six mois d'emprisonnement jusqu'à l'abrogation de ces articles en 1994. Dès 1995, de nombreuses municipalités, notamment dans les zones touristiques, ont mis en place des arrêtés anti-mendicité.

Depuis la crise de 1973, qui annonce la montée du chômage, de la pauvreté et de l'insécurité de l'emploi, apparaît une nouvelle catégorie de pauvres, les « SDF ». Ces personnes sans-abri ou sans-logement sont alors définies par l'absence de logement plus que par l'itinérance, à l'inverse des vagabonds (associés au monde rural), des « itinérants », des « routards », ou encore des « clochards » (plus souvent urbains). Concrètement, derrière les initiales SDF, sont nommées les personnes qui résident et dorment dans des lieux non prévus pour l'habitation (tels que cave, parking, voiture, entrepôt et bâtiment technique, parties communes d'un immeuble d'habitation, chantiers, métro, gare, rue, terrain vague, etc...) ou dans des centres d'hébergement et errent dans la rue ou l'espace public.

Presque 30 ans après l'appel de l'Abbé Pierre de l'hiver 1954 et la création d'ATD Quart Monde en 1957, sont créés les Restos du Cœur en 1985 par Coluche. En quelques jours, l'association distribue près de 60 000 repas quotidiens et impose une prise de conscience collective quant à la réalité de la pauvreté en France. Durant l'hiver 2006, les tentes au bord du Canal St Martin des Enfants de Don Quichotte dénoncent la faillite des politiques successives d'hébergement et de logement et permettent la mise en place du droit au logement opposable. Aujourd'hui, les pouvoirs publics ont tendance à prendre des mesures pour invisibiliser et mettre à distance les SDF et autres errants dans un souci d'hygiène sociale tout en multipliant les mesures étatiques d'assistance.

A l'été 2015, les campements urbains d'exilés dans le nord Paris imposent aux yeux de tous une autre réalité de l'exclusion et du non-accès au droit. Si des politiques nationales et municipales spécifiques de prise en charge des étrangers sont mises en oeuvre, elles ne suffisent pas face aux politiques migratoires sécuritaires et aux pratiques d'inhospitalité. Depuis, le nombre d'hommes, femmes et enfants à la rue ne fait qu'augmenter.

Il demeure très complexe d'avoir des chiffres fiables et précis des personnes en situation d'errance et de mal logement en France et à Paris. Trois sources sont pertinentes : l'étude de l'INSEE de 2012, le rapport sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre ainsi que le rapport de la Nuit de la Solidarité à Paris. En voici quelques extraits.

Quelques chiffres nationaux, d'après l'INSEE de 2012¹:

- En 2012, **143 000** personnes sans domicile fixe en France (pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité, ce chiffre a plus que **doublé** depuis 2019).
- En 2020, 4 millions de personnes en situation de mal logement ou sans logement (d'après la Fondation Abbé Pierre)
- 53% des personnes à la rue sont de nationalité étrangère ;
- **Les femmes** représentent **40%** de ces personnes. Voici leur répartition par classe d'âge :
 - 48 % des femmes SDF à Paris ont entre 18 et 30 ans;
 - 45 % des femmes ont entre 31 et 50 ans ;
 - 6 % des femmes ont entre 51 et 64 ans ;
 - 1 % des femmes ont 65 ans et plus.
- 57% des SDF sont célibataires, 8% sont mariés et 1 sur 3 est veuf ou divorcé ;
- **25% ont un travail** : en CDD, en intérim, en CES ou ont un petit boulot. 17% sont en CDI ;
- Seulement **21% sont addictes à l'alcool** contre 19% pour des personnes avec domicile ;
- Le Collectif les Morts de la Rue estime que l'espérance de vie d'une personne vivant à la rue est de **49 ans** ;
- Les mois les plus durs quand on est à la rue d'après le Collectif des morts de la rue sont : **décembre, février, mai et août** ;
- **17%** des personnes sans abri **sont accompagnées d'enfants**.

Il est estimé que près de la moitié des personnes sans domicile vit en Ile-de-France.

A Paris, lors de la nuit de la Solidarité du 7 février 2019²:

- 3641 personnes à la rue sans solution d'hébergement ont été recensées (cette même nuit, près de 25 000 personnes étaient hébergées par le Plan Hiver et le Plan Grand Froid et environ 40 000 personnes par le Samu social de Paris) ;
- 2 personnes sur 3 n'avaient jamais eu recours au numéro d'urgence 115 ;
- Les personnes étaient dans la rue (62 %), dans les gares (8 %), les stations de métro (8 %), les bois (8 %) et dans d'autres lieux spécifiques (talus du périphérique, parkings, salles d'attente des urgences des hôpitaux etc.).
- 92 enfants et 381 femmes ont été rencontrés (soit 14% des sans abri rencontrés) dont 12 enceintes.

¹ "L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales" de Françoise Yaouancq, Alexandre Lebrère, Maryse Marpsat, Virginie Régnier (Insee) Stéphane Legleye, Martine Quaglia (Ined).

² Pour plus de détails, se reporter aux pages 25 à 29 dans la synthèse téléchargeable sur le site de l'[APUR](#).